

Information sur les caractéristiques environnementales et sociales du produit Future Invest Bon

Ce produit a des caractéristiques environnementales et sociales, qui permettent de contribuer à un impact positif sur l'environnement ou la société, et de limiter les impacts négatifs sur l'environnement ou la société. Il n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Résumé

Au-delà des critères financiers, ce produit promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Concrètement, cela signifie que lors des décisions d'investissement, AG applique des critères d'exclusion de certaines activités, d'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ou facteurs ESG) et exerce son droit de vote et engage un dialogue avec les entreprises dans lesquelles AG investit. De plus, AG applique des stratégies d'investissement responsable complémentaires (Do better than a benchmark) et des règles d'exclusion supplémentaires qui ont permis à ce produit d'obtenir en parallèle le label Towards Sustainability.

Pour les décisions d'investissement et pour le suivi des indicateurs de durabilité et des principales incidences négatives, AG utilise différentes sources d'information internes et externes, tout en veillant la qualité des données. Ces données sont également utilisées pour l'élaboration de reporting.

Le SRI Monitoring Committee, est l'organe au sein d'AG, dont le rôle est de s'assurer de la bonne implémentation de la stratégie d'investissement. Sur base du reporting, il contrôle et peut décider d'adapter les positions dans lesquelles le produit investit ou de faire de l'engagement auprès de certains émetteurs. Son monitoring et le cas échéant les décisions qui en découlent permettent ainsi de contribuer positivement aux caractéristiques sociales et environnementales promues par ce produit.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Toutefois, ce produit contiendra une proportion minimale d'investissements durables.

Les investissements durables dans ce produit ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social. Ceci est garanti par l'application, entre autres, des éléments suivants issus de la stratégie d'investissement d'AG :

- Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissement en fonction de l'information disponible sur le moment, et en fonction de la pertinence des indicateurs par rapport à l'activité économique qui fait l'objet de l'investissement. Un rapport spécifique établi par AG est suivi par le SRI Monitoring Committee qui pourrait décider d'adapter les positions dans lesquelles le produit investit ou qui pourrait décider de faire de l'engagement auprès de certains émetteurs.
- Exclusion des entreprises qui violent de manière significative et répétée les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (y compris les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme).
- Exclusion de pays sujets à des sanctions internationales.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Ce produit a des caractéristiques environnementales et sociales qui permettent de contribuer à un impact positif sur l'environnement ou la société, et de limiter les impacts négatifs sur l'environnement ou la société.

Stratégie d'investissement

Ce produit suit la politique d'investissement d'AG en matière d'investissement responsable. AG applique et suit, entre autres, les principes suivants :

- Mesure de la valeur d'indicateurs liés à des questions environnementales, sociales et de bonne gouvernance ;
- Exclusion systématique de certaines activités controversées d'un point de vue environnemental ou social et de certains pays et certaines entreprises ne respectant pas des normes et standards internationaux ;
- Intégration de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG). La bonne gouvernance d'une entreprise est évaluée dans le cadre de l'analyse ESG effectuée par les gestionnaires de portefeuille. Ces analyses et scores permettent le cas échéant de ne pas investir dans des entreprises qui n'auraient pas mis en place de bonnes pratiques en matière de gouvernance ;
- Exercice du droit de vote et engagement avec les entreprises, qui permet de sensibiliser les entreprises à l'aspect durable ou non de leurs activités, y inclus la bonne gouvernance.

Des stratégies d'investissement responsable complémentaires et des règles supplémentaires sont également appliquées :

- L'approche 'Do better than a benchmark'
- Des exclusions plus strictes pour un certain nombre de secteurs et d'activités, ainsi que pour certains pays.

Cette approche a permis à ce produit d'obtenir en parallèle le label Towards Sustainability.

Le label de durabilité Towards Sustainability est octroyé pour une durée de deux ans et est réévalué en continu. Le label est une norme de qualité supervisée par la Central Labelling Agency of the Belgian SRI Label (CLA). Pour satisfaire à cette norme, les produits financiers doivent répondre à un certain nombre d'exigences minimales en matière de durabilité, tant au niveau du portefeuille que du processus d'investissement. Vous trouverez plus d'informations à propos du label sur towardssustainability.be/fr/.

L'obtention de ce label ne signifie ni que ce produit financier réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site fsma.be/fr/finance-durable.

Proportion d'investissements

L'allocation des actifs dans ce produit peut être consultée dans la fiche info durabilité.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

AG mesure et suit l'évolution d'indicateurs liés à des questions environnementales, sociales et de bonne gouvernance. AG ne fixe pas de limite stricte pour certains indicateurs, mais la valeur des indicateurs et leurs évolutions sont revus de manière périodique par les gestionnaires, et peuvent être discutés par exemple lors d'un SRI Monitoring Committee. Le monitoring des indicateurs et le cas échéant les décisions qui en découlent, permettent de contribuer positivement aux caractéristiques sociales et environnementales promues par le produit. L'ensemble des indicateurs de durabilité suivis sont repris dans le document précontractuel. On retrouve notamment le score ESG moyen du portefeuille, l'exposition aux entreprises actives dans les activités controversées, l'exposition aux entreprises ne respectant pas le Pacte mondial des Nations Unies.

Pour le suivi de la bonne implémentation des règles d'exclusion, des rapports périodiques internes qui reprennent les positions en infraction permettent à AG d'effectuer des contrôles. Une vérification des procédures est effectuée lors de chaque renouvellement du label Towards Sustainability, et un audit plus approfondi est effectué tous les 3 ans. Ces contrôles externes peuvent couvrir entre autres les procédures et contrôles mis en place relatifs aux exclusions.

Méthodes

Les méthodes utilisées qui permettent de déterminer dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et sociales du produit ont été atteintes sont notamment les suivantes :

- Le SRI Monitoring Committee dont le rôle est de s'assurer de la bonne implémentation de la stratégie d'investissement du fonds. AG est d'avis que le suivi effectué par le SRI Monitoring Committee permet d'atteindre l'objectif recherché.
- Le suivi d'indicateurs concernant les incidences négatives par les gestionnaires et le SRI Monitoring Committee, avec le cas échéant des décisions d'entamer de l'engagement auprès de certaines entreprises ou de limiter nos expositions sur certaines entreprises.

Sources et traitement des données

AG utilise différentes sources d'information comme des recherches provenant de fournisseurs de données ESG, des listes officielles de sanctions et d'exclusions, et les résultats d'analyses menées par ses gestionnaires internes et externes. Afin de garantir la qualité des données, AG utilise des fournisseurs de premier plan, et n'hésite pas à remettre en question certaines données ou de prendre contact avec les entreprises dans lesquelles elle investit. L'ensemble des données ESG sont accessibles aux gestionnaires via des plateformes externes, et ou via des systèmes internes de gestion. Les données sont prises en considération dans les décisions d'investissement et pour le suivi des indicateurs de durabilité et des principales incidences négatives. Elles sont également utilisées pour l'élaboration de reporting de suivi et de contrôle des activités de gestion.

Les données actuelles, relatives ou non à la taxonomie, sont majoritairement basées sur des estimations faites par le fournisseur de données ESG, mais ce pourcentage est amené à diminuer dans les prochains mois avec la publication d'un nombre croissant d'informations extra financières par un nombre croissant d'entreprises.

Le suivi effectué par AG est amené à évoluer en fonction du cadre réglementaire et de la disponibilité des données ESG.

Limites aux méthodes et aux données

Sur la base des données actuelles, les caractéristiques environnementales et sociales de ce produit sont atteintes. Cependant, étant donné les développements croissants dans le domaine ESG, le manque actuel de données ESG exhaustives, et les nouvelles exigences légales, le suivi de certains indicateurs ainsi que les données utilisées par AG sont amenés à évoluer.

Diligence raisonnable

Les gestionnaires utilisent les recherches ESG de fournisseurs externes ainsi que les rapports d'analystes, les présentations d'entreprises et toutes les autres sources d'information accessibles au public pour former leur propre jugement et prendre des décisions d'investissement informées. Les gestionnaires de portefeuille identifient donc les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) les plus pertinents d'un émetteur et les prennent en compte lors de leurs décisions d'investissement. Le cas échéant, les gestionnaires n'hésitent pas à remettre en question certaines données et à prendre contact avec les émetteurs concernés.

Le rôle du SRI Monitoring Committee est de s'assurer de la bonne implémentation de la stratégie d'investissement d'AG y inclut la diligence raisonnable mise en œuvre.

Politiques d'engagement

L'engagement et le droit de vote sont des outils qui permettent à AG d'entamer, le cas échéant, de manière directe ou indirecte, des dialogues, collaborations ou négociations avec les entreprises dans lesquelles elle investit, si AG ou ses gestionnaires estiment que leurs pratiques en matière de durabilité doivent être améliorées.

AG pratique deux types d'engagement : l'engagement direct et l'engagement indirect soit via ses gestionnaires externes, soit via des engagements collaboratifs. AG estime que cette approche est la plus efficace, en particulier lorsque de nombreux investisseurs veulent s'attaquer à des problèmes similaires. AG privilégie l'engagement indirect, et en particulier l'engagement collaboratif.

La politique d'engagement d'AG est accessible [ici](#).